



Programme de formation

Formation SSCT Initiale



GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



Nom du stagiaire :	Voir convocation
Nom de l'entreprise :	C.GUEGUEN-FORMATION
Période de formation :	Voir convocation
Durée de la formation :	21 heures sur 3 jours (2+1 ou 1+2 ou 3)
Tarif :	https://catalogue.cgueguen-formation.fr/formation/formation-renouvellement-ssct
Horaire :	09h00 à 12h30 13h30 à 17h00
Nombre de participants	Stagiaires : 4 à 12 personnes
Modalités et délais d'accès :	L'inscription est réputée acquise lorsque la convention a bien été signée. Les délais d'accès à l'action sont : 15 jours+
Public visé :	Membres des CSE des entreprises de moins de 300 salariés
Nom du formateur :	GUEGUEN Claude
Qualification du formateur :	Formateur, IPRP
Lieu de formation :	En Intra-entreprise
Niveau de connaissances préalables requis :	Être réélu Titulaire ou suppléant
Objectifs de la formation :	Rendre le participant capable d'animer une réunion SSCT, Les missions de l'élu au SSCT demandent des connaissances et des compétences spécifiques, dont celle d'acquérir une méthodologie en matière de prévention. Cette formation outille et accompagne l'élu à la SSCT afin de lui permettre d'exercer ses missions dans l'intérêt des salariés.
Modalité :	Présentiel
A l'issue de cette formation l'apprenant sera capable de :	Comprendre le cadre réglementaire Identifier et analyser les risques professionnels Participer à la prévention Réaliser des enquêtes et inspections

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



	Contribuer aux démarches de prévention
Modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes :	En Présentiel : Le Dispositif est nécessairement exécuté sous le contrôle permanent d'un encadrant, afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'acquérir sous les 7 heures formation sur 1 jour les notions de la formation. La formation a lieu dans un local ou en entreprise respectant les conditions pour un accueil en bonne et due forme. Toutefois, un encadrement à distance est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.
Contact accompagnant pédagogique :	<u>Coordonnées de contact :</u> Mail : c.gueguenformation@gmail.com Tel : 02 96 46 38 96 <u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 <u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande par mail ou par téléphone.
Contact support technique :	<u>Coordonnées de contact :</u> Mail : c.gueguenformation@gmail.com Tel : 02 96 46 38 96 <u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 <u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande par mail ou par téléphone.



Moyens Pédagogiques :	Alternance de théorie et de pratique en situation de travail.
Moyens Techniques :	Outils pédagogiques : Logiciel / Guide PDF / Plateforme LUDO-TECH, PC Vidéoprojecteur Supports pédagogiques : Livret papier ou digital téléchargeable sur le site pour chaque stagiaire. Les ressources humaines et l'animation Le cadre réglementaire et documentaire L'environnement et matériel adaptés selon la formation
Nature des travaux demandés au stagiaire et Temps estimé pour la réalisation de chacun d'entre eux :	Mise en application des acquis L'évaluation formative, de 5 à 10 minutes selon le module Mise en pratique guidée après chaque grand module Ateliers pratiques : études de cas, jeux de rôle ou exercices pratiques. Observation de la manière dont les stagiaires appliquent la théorie.
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action :	Le formateur est tenu de répondre dans un délai de 72h (hors week-end et jours fériés) à toute sollicitation mail ou téléphonique de la part du stagiaire en vue du bon déroulement de l'action de formation lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.
Modalités de suivi et d'évaluation des séquences de formation ouverte ou à distance :	Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes : Questions réponses, mise en situation, quiz, qcm.
Handicap :	Toutes les formations dispensées dans notre organisme de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés. Référent : https://www.cgueguen-formation.fr/referent-personne-en-situation-handicap/
Indicateurs de performance	Satisfaction (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions) Certifié (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)

1) Avant la formation

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès.

1 ère Journée

Un rappel de la législation le rôle, le fonctionnement et les attributions du comité social et économique (CSE) concernant sa mission en santé, sécurité et conditions de travail

Le fonctionnement du CSE

Le mandat
Le budget
La composition des réunions du CSE
Les réunions
Les moyens mis à disposition
Les acteurs externe, Inspection du travail, médecine du travail, MSA, CARSAT, CRAMIF
Les formations au CSE
Recours à un expert COFRAC
Le délit d'entrave
L'alerte
Procédure d'alerte
Cadre juridique

Les attributions du CSE en SSCT
Dispositions particulières
Les missions du CSE

Rôle, organisation, prérogatives et fonctionnement du CSE en SSCT Les acteurs internes / Référent harcèlement / externe

Rappel sur le cadre réglementaire :

L'information et la documentation de l'entreprise mis à disposition du CSE en SSCT
Le droit à l'information
Rapport / programme de prévention annuel Procès-verbal
Le registre du CSE
La fiche entreprise
Le rapport technique d'activité
Registres des accidents (bénins / graves / imminents),
Le PAPRI Pact, La BDESE

Cadre légal

Echelles du cadre juridique et réglementaire Code du Travail, Code Pénal, Code civil, Code de la sécurité sociale
L'environnement juridique et documentaire
Les recherches documentaires INRS, CARSAT, DREETS, MSA....

Le compte professionnel de prévention Présentation / Utilisation

2 ème Journée

Appréhender le champ d'application de la prévention interne et externe à l'entreprise

Les enjeux de la prévention
Conséquences des AT ou MP

- Coût direct et coût indirect
- Taux de fréquence et taux de gravité

Les responsabilités de l'employeur
Enjeux pénaux

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>

Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
Définition : accident de travail / de trajet
Maladie professionnelle / à caractère professionnel TMS

Les 9 principes généraux de prévention

Reconnaître les risques professionnels et leurs facteurs

L'évaluation des risques (définition)
Notions de base : Danger / Dommage / Risque
Niveaux de prévention
Les 20 risques ED 840 INRS
Risques / Situations dangereuses
Les mesures de prévention
Les obligations du dirigeant dans l'entreprise
RPS
Exemples enquêtes RPS avec support
Facteurs de stress au travail

Participer à la démarche d'évaluation des risques et leurs facteurs

Le processus d'apparition du dommage
Mécanisme accidentel / chronique Identifications des facteurs risques
L'analyse des situations de travail
Mécanisme accidentel
Acteurs de prévention Les différents facteurs (physique, environnementaux, organisationnels, sociaux, psychologiques ...)
Méthodes projets appliquées à la SSCT

Connaître les documents à dispositions ou auxquels le CSE en SSCT contribue

Le plan de prévention
Les travaux dangereux nécessitant un plan de prévention
Protocole de sécurité
Plan général de coordination
Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Durée d'au moins 40ans ([c. trav. art. L. 4121-3-1 nouveau, V, A](#))

La structure du Document Unique

Mobiliser la SSCT

Assurer l'inspection des lieux de travail
Inspection régulière
Création d'un rapport d'inspection
La communication
Sur l'analyse des situations de travail
Fiche remontée d'information
Diagnostic

Appréhender les différentes méthodes d'analyse des situations de travail

La méthode d'Ishikawa (diagramme de cause à effet)
ITAMAMI
5 M (Méthode, Matériel, Milieu, Matière, Management)
Les enquêtes accidents (A chaud)
Relever les faits objectifs Exercices de mises en pratiques

L'arbre des causes

Création de l'arbre des causes avec l'enquête d'accident

Pour construire l'arbre des causes on part de la conséquence ultime l'accident (lésions) et on remonte en se posant à chaque fois les questions :

➤ *qu'a-t-il fallu pour qu'il se passe cela ?*

➤ *était-ce nécessaire ?*

➤ *était-ce suffisant ?*

3^{ème} journée

Mise en pratique et Evaluation des Elus

- Mises en pratiques sur les postes de travail
- Evaluation des risques dans l'entreprise
- Mise en place d'une inspection
- Travaux pratiques en entreprise
- Analyse AT ou MP
- L'approche de prévention
- Création ordre du jour afin de donner une suite à une inspection

Fin de formation.

Evaluation : À l'issue de la formation (sous forme de QCM ou d'études de cas)

Attestation et documentation de la formation :

Attestation individuelle ; Certificat de réalisation

Les moyens pédagogiques

1. Retours d'expériences en entreprise

- Identifier les succès et leurs conditions de réalisation
- Analyser les difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat
- Dégager ainsi des solutions et des actions à mener après la formation
- Définir les attentes spécifiques des participants pour structurer la suite de la formation

Partage d'expériences : les bonnes pratiques dans l'exercice du mandat CSSCT

2. Actualiser ses connaissances et valider ses acquis

- Appréhender la montée en puissance du rôle du CSSCT
- Faire le point sur les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en santé-sécurité
- Identifier les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et sécurité

3. Optimiser le fonctionnement du CSSCT au CSE

- Règles de fonctionnement du CSSCT au regard des derniers textes
- Mise en place actualisation d'un règlement intérieur
- S'inscrire dans la pratique du dialogue social sur les conditions de travail
- Travailler sur sa posture
- Dynamiser la relation interinstitutionnelle CSSCT CSE
- Dépasser le cadre légal du fonctionnement de la CSSCT afin de s'approprier le mandat sous tous ses aspects
- Perfectionner ses pratiques au regard de son secteur d'activité et du contexte de son entreprise

Brainstorming et partage de pratiques : comment améliorer le fonctionnement de la CSSCT et le positionnement de ses membres ?

4. Être efficace dans ses missions de prévention

- Intégrer le rôle de la CSSCT dans les thématiques santé-sécurité : RPS, évolution des conditions de travail...
- Comprendre le rôle des différents acteurs de la prévention pour agir avec pertinence
- Comprendre les liens complexes entre le travail et l'humain et entre le travail prescrit et le travail réel
- Appréhender les conséquences en termes de santé physique et mentale et de sécurité au travail
- Participer efficacement à la prévention des risques professionnels
- Adapter ses interventions à son contexte et à son secteur d'activité
- Être impliqué dans la démarche d'évaluation des risques et l'élaboration du document unique (DUERP)
- Savoir utiliser les méthodes appropriées aux situations rencontrées : enquête, droit d'alerte, expertise...

Jeux de rôle : simuler des réunions SSCT

- Formation très opérationnelle avec des simulations de réunions SSCT
- Expérience et expertise de formateurs spécialistes SSCT apportant un double éclairage stratégique et pratique du mandat
- Travaux sur les documents amenés par les participants (PV, règlement intérieur...)

Formation à jour de l'actualité liée à la réforme sur le dialogue social